

MEDIALEX

SISA BARAKA

Annonce n° 494
Type Constitution de société
Parution web 07/01/2025
Parution print 08/01/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 18/11/2024, il a été constitué une SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) à capital variable ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : SISA BARAKA

Objet social :

- exercice en commun par ses associés, d'activités de coordination des soins, d'éducation thérapeutique, de coopération entre les professionnels de santé et de parcours coordonnés renforcés ;
- exercice d'activités de soins par des professionnels de santé salariés de la société ;
- activité de groupement d'employeurs au bénéfice de tout ou partie de ses associés ou directement de la société ;
- mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.

Siège social : 28 rue École Barakani 2 – 97670 Ouangani

Capital variable : capital minimal : 150 euros ;

capital de fondation : 400 euros.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Gérance :

- Elhad MOHAMADI, domicilié 14 ruelle Moinecha Ali Combo – 97640 Sada,
- Oumar MASSOUNDI, domicilié 1021 avenue du Collège – 97670 Chiconi.

Clause d'agrément : accord de l'unanimité des professionnels exerçant la même profession que le cédant pour les cessions aux tiers exerçant la même profession que le cédant ; accord de la majorité des 3/4 des voix lorsque la cession intervient au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant ; cession libre entre associés.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.